

**Direction et Comptabilité :**  
48 BD de la Marne à DIJON  
Tél. : 0380421402  
Mail : [magali.fortunade-girard@lbfctt.fr](mailto:magali.fortunade-girard@lbfctt.fr)

**Administratif - Sportif : Maison Régionale des Sports**  
3 Avenue des Montboucons – 25000 BESANCON  
Tél : 0381881032  
Mail : [sylvie.ivaldi@lbfctt.fr](mailto:sylvie.ivaldi@lbfctt.fr)

## Procès-Verbal Commission Sportive Régionale

Lundi 30 octobre 2023

Les membres de la commission se sont réunis en visioconférence.

Présent : R. PEREYROL, J.-M HELLER , K. CAPELLI

Excusés: H.-L. GACHOT, R. OPPIZZI

### Championnat par équipes phase 1.

#### Journée 1.

- Feuille non transmise pour une équipe exempte La Charité TT 1. Amende non appliquée car les clubs ne sont pas habitués.

#### Journée 2.

- R1 poule 1 : Alexandre Molenda et Cyril Berthier ont joué en équipe UPCV 1 lors de la première journée. Ils ne pouvaient pas jouer tous les deux en équipe 2 pour la deuxième journée (art. II.112.1) : UPCV 2 est déclarée battue par pénalité 0-14 et marque 0 point rencontre. Amende de 20€.
- R3 poule 1 : Lou-Ann Bonnereau et Pascal Bonnot ont joué en équipe Élan Nevers 2 lors de la première journée. Ils ne pouvaient pas jouer tous les deux en équipe 3 pour la deuxième journée (art. II.112.1) : Élan Nevers 3 est déclarée battue par pénalité 0-14 et marque 0 point rencontre. Amende de 20€.
- Feuille non transmise pour une équipe exempte Chagny TT 2. Amende non appliquée car les clubs ne sont pas habitués.

#### Journée 3.

- Feuille non transmise pour une équipe exempte Élan Nevers 3. Amende non appliquée car les clubs ne sont pas habitués.
- R1 poule 2. Forfait de Seloncourt TT 2 contre Jura-Morez TT 2. Seloncourt TT 2 est déclaré battue par forfait simple 0-14 et marque 0 point rencontre. Confiscation de la caution et règlement dû de la somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.
- R4 poule 3, rencontre Port-Vaivre-PTT 4-Baume-les-Dames 2, le joueur Jean-Pascal MARIOT ressort comme non licencié, il s'agit d'une erreur sur le numéro de licence tapé.
- La joueuse Cécilia Dehan de Dijon TT a joué, au titre de la même journée, en Nationale 3 dames le 21/10/2023 et en R1 messieurs le 22/10/2023.



**Ligue de Tennis de Table**  
**Bourgogne. Franche-Comté**  
Siège Social : 48 Bld de la Marne – 21000 DIJON

**Direction et Comptabilité :**  
48 BD de la Marne à DIJON  
Tél. : 0380421402  
Mail : [magali.fortunade-girard@lbfctt.fr](mailto:magali.fortunade-girard@lbfctt.fr)

**Administratif - Sportif : Maison Régionale des Sports**  
3 Avenue des Montboucons – 25000 BESANCON  
Tél : 0381881032  
Mail : [sylvie.ivaldi@lbfctt.fr](mailto:sylvie.ivaldi@lbfctt.fr)

La joueuse Pauline Keller de TT Roche-Besançon a joué en Nationale 3 dames le 21/10/2023 et était sur la feuille de rencontre en R4 messieurs le 22/10/2023.

Conformément au règlement fédéral, art. II.112.3. une dérogation peut être accordée par la commission sportive régionale pour autoriser les joueuses à participer au titre d'une même journée au championnat masculin et au championnat féminin à condition que les rencontres ne se déroulent pas à la même date (date réelle ou date figurant au dernier calendrier publié).

Une dérogation a déjà été accordée la saison passée et est donc toujours valable cette saison.

L'objectif étant de favoriser la participation au championnat féminin. Il apparaît que le règlement régional n'a pas été mis à jour sur ce point et va l'être en conséquence.

- Problème de comportement lors de la rencontre de R2 Joigny 2-Mâcon 1. L'incident est remonté au président de la ligue.

### **Championnat individuel vétérans.**

Pour réduire le nombre de qualifiés d'office aux points-classements dans la catégorie V4 messieurs le nombre minimal de points est relevé à 1200 points.